

	(en Dinars)			
	AU 31/03/2015	AU 31/03/2014	VAR %	AU 31/12/2014 (provisoire)
1- Produits d'exploitation bancaires	122 559 129	118 280 142	3,62%	499 775 013
- Intérêts	98 893 400	96 105 451	2,90%	394 224 057
- Commissions en produits	13 096 482	14 855 340	-11,84%	60 631 105
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	10 569 247	7 319 351	44,40%	44 919 851
2- Charges d'exploitation bancaires	59 897 700	55 720 302	7,50%	237 329 951
- Intérêts encourus	58 914 784	54 720 768	7,66%	232 360 094
- Commissions encourues	982 916	999 534	-1,66%	4 969 857
3- Produit net bancaire	62 661 429	62 559 840	0,16%	262 445 062
4- Autres produits d'exploitation	1 464 930	1 254 910	16,74%	5 418 563
5- Charges opératoires	32 957 633	32 836 647	0,37%	135 148 148
- Frais de personnel	26 970 985	27 594 685	-2,26%	107 998 574
- Charges générales d'exploitation	5 986 648	5 241 962	14,21%	27 149 574
6- Structure du portefeuille	748 895 953	543 732 373	37,73%	725 845 377
- Portefeuille-titres commercial	428 975 910	269 729 286	59,04%	395 173 377
- Portefeuille-titres d'investissement	319 920 043	274 003 087	16,76%	330 672 000
7- Encours des crédits (1)	5 517 259 164	5 447 267 248	1,28%	5 608 611 526
8- Encours des dépôts, dont	5 368 475 678	5 279 477 410	1,69%	5 335 733 599
- Dépôts à vue	1 970 910 964	1 878 215 572	4,94%	1 992 831 712
- Dépôts d'épargne	2 146 226 969	2 075 503 722	3,41%	2 115 957 824
9- Emprunts et ressources spéciales	460 716 465	493 440 663	-6,63%	490 968 658
10- Capitaux propres (2)	-113 186 951	-113 673 825	-0,43%	-113 327 258

(1) les crédits sont présentés en encours nets à l'exception de la dotation aux provisions relative au 1er trimestre 2015.

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période.

Les capitaux propres au 31/03/2014 sont présentés après affectation du résultat de 2013.

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2 Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- **Titres de participation** : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les plus values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- **Titres d'investissement** : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- **Titres de transaction** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).

- **Titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement

- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2015

Au terme du premier trimestre de l'année 2015, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 89 Millions de Dinars ou 1,7% et se sont établis à 5.368,5 Millions de Dinars à fin mars 2015 contre 5.279,5 Millions de Dinars une année auparavant. Cette évolution a caractérisé les dépôts faiblement rémunérés :

- **Dépôts à vue** : +92,7 Millions de Dinars ou 4,9% pour s'établir à 1.970,9 Millions de Dinars et représenter 36,7% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2015 contre 1.878,2 Millions de Dinars ou une part de 35,6% à fin mars 2014

- **Dépôts d'épargne** : + 70,7 Millions de Dinars ou 3,4% pour atteindre 2.146,2 Millions de Dinars contre 2.075,5 Millions de Dinars une année auparavant.

- **Dépôts à terme** : -52,2 Millions de Dinars ou -4,6%, une baisse qui traduit la volonté de la banque de limiter le recours à cette source de financement présentant des coûts assez élevés. L'encours des dépôts à terme s'est à cet égard situé à 1.078,7 Millions de Dinars à fin mars 2015 contre 1.130,9 MD une année auparavant. Leur part dans le total des dépôts s'est en corollaire, repliée en revenant de 21,4% à 20,1%.

- **Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 460,7 Millions de Dinars contre 493,4 Millions de Dinars à fin mars 2014 enregistrant ainsi un fléchissement de 32,7 Millions de Dinars ou -6,6%. La régression enregistrée correspond essentiellement aux remboursements des annuités dues sur les emprunts obligataires et privés.

2- Les crédits à la clientèle présentés en encours nets (à l'exception de la dotation aux provisions relative au 1er trimestre 2015) ont augmenté de 70 millions de dinars ou 1,3% pour s'établir à de 5.517,3 Millions de Dinars à fin mars 2015 contre 5.447,3 Millions de Dinars de mars 2014.

3- Le portefeuille titres commercial a atteint un encours de 429 Millions de Dinars, en progression de 159,2 Millions de Dinars ou 59% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2014 engendrée principalement par un accroissement des Bons du Trésor Assimilables gardés en portefeuille de la banque.

4- Le portefeuille net des titres d'investissement s'est accru de 45,9 Millions de Dinars ou 16,8% pour atteindre 319,9 Millions de Dinars à fin mars 2015.

5- Le Produit Net Bancaire a demeuré stable et s'est établi à 62,7 Millions de Dinars. Cette situation résulte des évolutions suivantes :

- **Produits d'exploitation bancaire** : + 4,3 Millions de Dinars ou 3,6%, passant de 118,3 Millions de Dinars à fin mars 2014 à 122,6 Millions de Dinars à fin mars 2015,
- **Charges d'exploitation bancaire** : + 4,2 Millions de Dinars ou 7,5%, lesquelles se sont établies à 59,9 Millions de dinars à fin mars 2015 contre 55,7 Millions de dinars une année auparavant.

6- Les charges opératoires ont faiblement progressé et se sont établies à 33 Millions de dinars à fin mars 2015 contre 32,8 Millions de dinars à fin mars 2014. Cette variation se détaille comme suit :

- la masse salariale : -0,6 Millions de dinars ou -2,3%
- Les charges générales d'exploitation : +0,7 Millions de dinars ou +14,2%

En corollaire, le coefficient d'exploitation a été maintenu à hauteur de 53%.